Arboriculture fruitière

Définition de la profession

L'agent arboricole réalise les opérations techniques relatives à la plantation et à la conduite d'un verger.

Conditions générales d'exercice

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises de production fruitière ou viticole en relation avec différents services ou interlocuteurs (station de conditionnement, cave, techniciens de coopératives, acheteurs, …).
Elle peut impliquer des déplacements (salons, prospection de clientèle, …).
Elle varie selon le secteur (production de pommes, de raisins, de bananes, …), le mode d'organisation (présence d'une unité de transformation, d'un point de vente, …) et la taille de l'entreprise.
Elle peut s'exercer en horaires décalés et est soumise au rythme des saisons (récolte, vendange, …).
L'activité s'effectue à l'extérieur et peut impliquer la manipulation de charges..

Conditions d'accès au métier

BT, BTS en Sylvo-Agro-Pasoral Productions horticoles, spécialité productions fruitières
Bac +5 Ingerieur Agronome specialiste production fritière
Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans le secteur sans diplôme particulier.

Compétences techniques de base

Techniques d'ébourgeonnage
Techniques d'effeuillage
Techniques de taille de fructification
Techniques de soins aux arbres ou ceps
Techniques culturales
Techniques de taille de végétaux
Agronomie
Biologie végétale
Produits phytosanitaires
Réglementation phytosanitaire
Normes qualité
Utilisation d'outils de taille
Engins agricoles

Compétences associées

Eventuellement, l'agent arboricole participe aussi aux opérations de tri, de calibrage et de conditionnement de la récolte.
Il est amené à conduire des engins agricoles, voire même, de plus en plus, à en assurer l'entretien courant.
Il peut encadrer ponctuellement le personnel saisonnier et deviendra, à cette occasion, chef d'équipe.

Compétences associées

Eventuellement, l'agent arboricole participe aussi aux opérations de tri, de calibrage et de conditionnement de la récolte.
Il est amené à conduire des engins agricoles, voire même, de plus en plus, à en assurer l'entretien courant.
Il peut encadrer ponctuellement le personnel saisonnier et deviendra, à cette occasion, chef d'équipe.

Capacités liées à l'emploi

L'agent arboricole maîtrise les techniques de taille. Son sens de l'observation lui permet d'apprécier l'état des arbres et de détecter une maladie. Autonome, il est capable d'intégrer les consignes du chef de culture ou de l'exploitant. Ses facultés d'adaptation sont nécessaires devant la variété des tâches, des vergers et l'évolution des techniques de taille. Il apprécie le travail physique.

Conditions d'accès au métier

Les activités de l'agent arboricole sont principalement liées à l'entretien et à la production du verger :
Il effectue les tailles de formation et de fructification des arbres selon des techniques spécifiques, à l'aide d'un sécateur manuel ou mécanique.
Il protège le verger des maladies et des parasites par l'application de traitements phytosanitaires. Il assure aussi le désherbage.
Après la floraison, il aide à l'installation des filets anti-grêle et contribue à la mise en place du système d'irrigation, nécessaire à la maturation des fruits.
Il réalise l'éclaircissage en éliminant les fruits de petits calibres et en répartissant les autres en fonction de la charge des branches souhaitée.
Il participe à la récolte en respectant les indications données par le chef de culture (maturité, calibre…).